



Ref : CA2021/27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MAI 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE NOTIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **07 mai 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération CA2020/35 du 12 juin 2020 portant approbation de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de l'Université Bordeaux Montaigne, et notamment son titre III,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Vu la délibération CA2021/11 du 26 février 2021 portant approbation de la politique d'achats 2021 de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

Considérant qu'en application du titre III de la délégation de pouvoirs en vigueur, telle qu'adoptée par le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne par délibération susvisée CA2020/35 du 12 juin 2020 « la signature du président de l'Université Bordeaux Montaigne confère aux marchés publics conclus en vertu des dispositions en vigueur du code de la commande publique, le caractère exécutoire de plein droit pour les accords-cadres à bons de commande (tout montant) et pour les marchés publics dont l'engagement juridique est inférieur aux seuils Hors Taxes ci-après définis : Fournitures courantes et services : 500 000 € ; Travaux : 1 000 000 € » ;

Considérant que la notification de marché de travaux dépassant le seuil de 1 000 000€ hors taxes, pour être exécutoire, doit nécessairement être soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne ;

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** la notification du marché public de travaux relatifs à l'opération du marché public de travaux relatif à l'opération de requalification de la maison de l'archéologie et de l'Archéopôle (cf. CCAP du marché n°20PA91507 joint à la présente délibération).

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 mai 2021.

Membres présents	24
Membres représentés	6
Abstention (s)	1
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,

02 JUIN 2021

Publié le :

Lionel LARRÉ.

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 01 JUIN 2021


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

PRÉSIDENCE